

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/10/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/10/2012

Délibération n° D-2012-460

Aménagement de voiries et réseaux liaison rue de
l'Aérodrome / Chemin de la Moie et liaison des rues Renan /
Diderot - Marchés n°08251A001 (lot 1) et 08251A002 (lot 5)
-Protocoles d'accord transactionnel - Autorisation de signature

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Annie COUTUREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne LABBE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Elsie COLAS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Jérôme BALOGÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Espaces Publics

Aménagement de voiries et réseaux liaison rue de l'Aérodrome / Chemin de la Moie et liaison des rues Renan / Diderot - Marchés n°08251A001 (lot 1) et 08251A002 (lot 5) -Protocoles d'accord transactionnel - Autorisation de signature

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération n° D20080518 en date du 8 décembre 2008, le Conseil municipal a autorisé à signer les marchés de travaux avec la Société EUROVIA pour les aménagements de voies de liaison Aérodrome/Moie (marché n° 08251A001) et rues Renan/Diderot (marché n° 08251A005).

L'exécution des présents marchés a démarré en janvier 2009. Après réalisation des réseaux principaux et des fondations de voirie, les travaux ont été interrompus sur décision de la Ville de Niort pour permettre l'achèvement des différentes zones d'urbanisation (résidences, lotissements publics et privés, activité économique, ...). Les travaux de finition (trottoirs, bordures, pistes cyclables) prévus dans les marchés de travaux souscrits avec la société EUROVIA ont été reportés :

- pour le lot 1 : du 31 juillet 2009 au 22 février 2012 ;
- pour le lot 2 : du 7 septembre 2009 au 17 octobre 2011 (toutes tranches confondues).

La société Eurovia a déposé un recours auprès de la Ville de Niort, en mars 2012, en vue d'obtenir des indemnités d'attente pour réparation du préjudice subi (frais de garde de chantier et variations économiques) au titre de l'ajournement des travaux. Une réunion amiable entre les représentants des 2 parties et en présence du maître d'œuvre de l'opération, la société SAFEGE, a permis de conclure un accord sur la base d'une actualisation des prix des marchés au mois de reprise des travaux.

Les aléas de coordination des chantiers impliquent également une prolongation des délais d'exécution de l'ordre de 3 mois pour le lot 1 et d'1 mois pour le lot 5.

La présente délibération a pour objet de décider d'indemniser la société EUROVIA du fait de l'ajournement des travaux et d'autoriser la signature des protocoles d'accord transactionnels correspondants. Le montant des indemnités est fixé à 20 444,89 € pour le lot 1 et à 6 048,78 € pour le lot 2.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver deux protocoles transactionnels à souscrire avec la société EUROVIA, se rapportant respectivement aux marchés de travaux 08251A001 pour l'aménagement des voies de liaison Aérodrome

/ Moie et 08251A002 pour l'aménagement des voies de liaison Renan / Diderot ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE